

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONTMAGNY

SÉANCE ORDINAIRE DU 28 NOVEMBRE 2016

- Avis de convocation -

À M. le maire Jean-Guy Desrosiers et aux conseillers, M. Gaston Morin, M. Gaston Caron, M. Yves Gendreau, M. Michel Mercier, M. Marc Laurin et M. Rémy Langevin.

Une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Montmagny se tiendra à l'hôtel de ville, **LE LUNDI 28 NOVEMBRE 2016 À 20 H.**

Le projet d'ordre du jour suivant est proposé :

2016-473

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 28 novembre 2016

Dépôt du rapport des dépenses autorisées en vertu du règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires (délégation du pouvoir de dépenser – politique d'achats) pour la période finissant le 24 novembre 2016

Dépôt de la liste datée du 24 novembre 2016 énumérant les personnes engagées en vertu du pouvoir délégué au directeur général conformément à l'article 73.2 de la *Loi sur les cités et villes*

Dépôt de l'état indiquant les immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées en date du 24 novembre 2016, conformément à l'article 511 de la *Loi sur les cités et villes*

Dépôt du rapport daté du 25 novembre 2016 énumérant les résidus de métaux et autres articles désuets vendus de gré à gré en vertu du pouvoir délégué à la directrice des travaux publics et des infrastructures conformément à la *Loi sur les cités et villes*

Dépôt des formules de déclaration des intérêts pécuniaires des élus municipaux

2016-474

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 novembre 2016

2016-475

Dépôt du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 15 novembre 2016

2016-476

Approbation des prévisions budgétaires de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de L'Islet-Montmagny pour l'année 2017

2016-477

Autorisation de paiement des avis de renouvellement des contrats de garantie prolongée et d'assistance technique avec PG Solutions inc. – Année 2017

2016-478

Autorisation de paiement de diverses dépenses du conseil municipal

2016-479

Nomination de Monsieur Gilles Guimont à titre de capitaine au Service de protection contre les incendies

2016-480

Attribution des sièges numéros 4 et 5 et nomination du président et du vice-président pour l'année 2017 - Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Montmagny

- 2016-481 Reconduction du mandat de M. Marc Laurin - Représentant de la Ville de Montmagny au conseil d'administration de Les Arts de la scène de Montmagny inc.
- 2016-482 Autorisation de signature d'une transaction-quittance - Syndicat des employés municipaux de Montmagny (CSD) - Monsieur Jérôme Caron
- 2016-483 Adoption de nouvelles règles constitutives du Comité Santé Mieux/Être
- 2016-484 Adoption d'une politique d'inspection en milieu de travail
- 2016-485 Autorisation à VéloQuébec Événements – Utilisation du domaine public – Passage à Montmagny en août 2017 de la randonnée cycliste « Le Grand Tour Desjardins »
- 2016-486 Demande d'aide financière au ministère de la Famille du Québec – Programme de soutien à des projets de garde pendant la relâche scolaire et la période estivale 2017
- 2016-487 Prolongation du bail de location du lot 2 852 070 (315-P) par la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada – Terrain de l'ancienne gare
- 2016-488 Adhésion au regroupement pour un Québec en santé et demande au gouvernement du Québec pour l'investissement dans la promotion de saines habitudes de vie
- 2016-489 Adjudication de contrat – Fourniture de soude caustique pour l'usine de filtration – Année 2017
- 2016-490 Résiliation du contrat avec Service d'entretien R. L. Morin - Entretien ménager au garage municipal
- 2016-491 Engagements de la Ville de Montmagny - Contribution au projet d'habitation communautaire pour familles et personnes seules - Habitation populaire de la Côte du Sud inc.
- 2016-492 Intérêt de la Ville de Montmagny – Étude d'opportunité – Mise en commun d'une partie ou de l'ensemble de l'offre municipale en sécurité incendie
- 2016-493 Vente à Marie-Christine Fournier et Kim Gingras du lot 5 980 537 (rue de Basse-Bretagne)
- 2016-494 Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale – Projet de rénovation du bâtiment sis au 229, boulevard Taché Est (Lot 5 759 911)
- 2016-495 Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale – Toiture du bâtiment sis au 347, boulevard Taché Est (Lot 3 061 748)
- 2016-496 Demande à la CPTAQ – Route Jean-Baptiste-Casault - Lots 4 607 844 et 4 607 845
- 2016-497 Adoption du règlement numéro 1178 amendant de nouveau les règlements numéros 947, 958, 962 et 1102 et leurs amendements de manière à reporter au 31 décembre 2017 l'échéance des programmes d'aides fiscales établis par lesdits règlements
- 2016-498 Avis de motion pour l'adoption d'un règlement décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services ou activités de la Ville de Montmagny pour l'année 2017
-
- Période de questions**
- 2016-499 Levée de la séance

Et j'ai signé à Montmagny, ce vingt-cinquième jour du mois de novembre deux mille seize.

(Signée) Sandra Stéphanie Clavet, avocate
Greffière

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONTMAGNY

Je, soussignée, Sylvie Prévèreau, secrétaire au Service du greffe, des affaires juridiques et de l'urbanisme, certifiée sous serment d'office, que l'avis de convocation, l'ordre du jour de même que les documents relatifs à la séance ordinaire du conseil municipal du 28 novembre 2016 devant se tenir à 20 heures ont été signifiés aux membres du conseil municipal de la façon suivante :

À M. le maire Jean-Guy Desrosiers, en les remettant à une personne de son bureau, et aux conseillers, M. Gaston Morin, M. Gaston Caron, M. Yves Gendreau, M. Michel Mercier, M. Marc Laurin et M. Rémy Langevin, en les déposant dans leur boîte postale respective, le vendredi 25 novembre 2016 à 16 h 20.

(Signée) Sylvie Prévèreau

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONTMAGNY

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Montmagny, tenue à l'hôtel de ville, le lundi 28 novembre 2016, à 20 h.

SONT PRÉSENTS :

M. le maire Jean-Guy Desrosiers, et les conseillers, M. Gaston Morin, M. Gaston Caron, M. Yves Gendreau, M. Michel Mercier, M. Marc Laurin et M. Rémy Langevin, formant quorum sous la présidence de son honneur le maire. Le directeur général, M^e Félix Michaud et la greffière, M^e Sandra Stéphanie Clavet sont également présents.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
28 NOVEMBRE 2016

Il est proposé par M. Marc Laurin

Appuyé par M. Yves Gendreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 28 novembre 2016 après y avoir ajouté les sujets suivants :

2016-499 Fermeture de projets de dépenses en immobilisations – Transfert de soldes disponibles et financement d'un manque à gagner

- 2016-500 Emprunt au fonds de roulement d'une somme de 533 405,78 \$ – Divers travaux ou acquisitions au cours de l'année 2016
- 2016-501 Autorisation de financement – Projets de dépenses en immobilisations et dépenses d'opérations 2016 et excédent de fonctionnement affecté

Adoptée

--- **DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES (DÉLÉGATION DU POUVOIR DE DÉPENSER – POLITIQUE D'ACHATS) POUR LA PÉRIODE FINISSANT LE 24 NOVEMBRE 2016**

--- **DÉPÔT DE LA LISTE DATÉE DU 24 NOVEMBRE 2016 ÉNUMÉRANT LES PERSONNES ENGAGÉES EN VERTU DU POUVOIR DÉLÉGUÉ AU DIRECTEUR GÉNÉRAL CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 73.2 DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES**

--- **DÉPÔT DE L'ÉTAT INDIQUANT LES IMMEUBLES SUR LESQUELS LES TAXES IMPOSÉES N'ONT PAS ÉTÉ PAYÉES EN DATE DU 24 NOVEMBRE 2016, CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 511 DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES**

--- **DÉPÔT DU RAPPORT DATÉ DU 25 NOVEMBRE 2016 ÉNUMÉRANT LES RÉSIDUS DE MÉTAUX ET AUTRES ARTICLES DÉSUETS VENDUS DE GRÉ À GRÉ EN VERTU DU POUVOIR DÉLÉGUÉ À LA DIRECTRICE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES INFRASTRUCTURES CONFORMÉMENT À LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES**

--- **DÉPÔT DES FORMULES DE DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES ÉLUS MUNICIPAUX**

Les membres du conseil municipal déposent chacun leur formule de déclaration des intérêts pécuniaires dûment complétée, conformément à l'article 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

2016-474 **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 NOVEMBRE 2016**

Il est proposé par M. Gaston Caron

Appuyé par M. Marc Laurin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 novembre 2016; les membres du conseil déclarent avoir reçu copie dudit procès-verbal conformément à la loi et, en conséquence, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Adoptée

2016-475

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DU 15 NOVEMBRE 2016

Il est proposé par M. Gaston Caron

Appuyé par M. Marc Laurin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De prendre acte du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme en date du 15 novembre 2016 et d'autoriser les services municipaux et intervenants concernés à entreprendre les procédures nécessaires découlant des recommandations contenues audit procès-verbal.

2. De transmettre copie de la présente résolution au Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2016-476

APPROBATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE L'ISLET-MONTMAGNY POUR L'ANNÉE 2017

CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny est membre de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de L'Islet-Montmagny;

CONSIDÉRANT les documents remis au conseil municipal présentant les prévisions budgétaires de cet organisme pour l'année 2017;

CONSIDÉRANT qu'à titre de membre, la Ville de Montmagny doit assumer sa quote-part basée sur la population équivalente totale des municipalités membres;

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par M. Rémy Langevin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'approuver les prévisions budgétaires de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de L'Islet-Montmagny pour l'année 2017, lesquelles s'élèvent à 36 456 \$.

2. De transmettre copie de la présente résolution à la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de L'Islet-Montmagny et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2016-477

AUTORISATION DE PAIEMENT DES AVIS DE RENOUELEMENT DES CONTRATS DE GARANTIE PROLONGÉE ET D'ASSISTANCE TECHNIQUE AVEC PG SOLUTIONS INC. – ANNÉE 2017

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par M. Rémy Langevin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'autoriser le paiement des avis de renouvellement pour l'année 2017 des contrats annuels de garantie prolongée et d'assistance technique, dont les coûts totalisent 88 358,29 \$, taxes incluses, pour l'utilisation par la Ville de Montmagny de logiciels d'applications municipales développés et fournis par la compagnie PG Solutions inc. Ces montants seront affectés aux postes budgétaires suivants :

LOGICIEL	POSTE BUDGÉTAIRE	MONTANT (taxes incluses)
Finances (SFM)	02-132-00-414	51 353,58 \$
Loisirs (Activitek)	02-701-11-414	20 885,21 \$
Gestion documentaire (Syged)	02-140-02-414	3 041,09 \$
Gestion des permis	02-610-00-414	5 685,52 \$
AccèsCité UEL	02-150-00-414	7 392,89 \$
TOTAL :		88 358,29 \$

2. De transmettre copie de la présente résolution au directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, au chef de division – inspection et permis et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2016-478

AUTORISATION DE PAIEMENT DE DIVERSES DÉPENSES DU CONSEIL MUNICIPAL

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par M. Rémy Langevin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'autoriser le paiement des diverses dépenses du conseil municipal totalisant 10 123,74 \$ se détaillant comme suit :

FOURNISSEURS	DESCRIPTION	POSTE BUDGÉTAIRE	MONTANT
Développement économique La Pocatière	Adhésion au Réseau des villes innovantes de l'Est-du-Québec pour l'année 2017	02-110-00-494	850,00 \$ (taxes incluses)
Québec Municipal	Adhésion au bulletin électronique « Québec municipal » pour l'année 2017	02-110-00-494	1 149,75 \$ (taxes incluses)
Tourisme Chaudière-Appalaches	Adhésion pour l'année 2017	02-110-00-494	1 281,97 \$ (taxes incluses)
Union des municipalités du Québec	Adhésion pour l'année 2017	02-110-00-494	6 842,02 \$ (taxes incluses)
TOTAL :			10 123,74 \$

2. De transmettre copie de la présente résolution à l'adjointe au maire, au directeur général et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2016-479

NOMINATION DE MONSIEUR GILLES GUIMONT À TITRE DE CAPITAINE AU SERVICE DE PROTECTION CONTRE LES INCENDIES

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de sélection à la suite de la procédure d'affichage suivie quant à la nomination d'un capitaine au Service de protection contre les incendies de la Ville de Montmagny, à la caserne 2 (Cap-saint-Ignace);

Il est proposé par M. Yves Gendreau

Appuyé par M. Michel Mercier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De nommer Monsieur Gilles Guimont, actuellement pompier à temps partiel, à titre de capitaine au Service de protection contre les incendies de la Ville de Montmagny, lequel sera principalement affecté à la caserne 2, soit celle située à Cap-Saint-Ignace, aux salaire et conditions prévues à la convention collective de travail en vigueur pour les pompiers à temps partiel à l'emploi de la Ville de Montmagny; ladite nomination étant effective rétroactivement au 23 novembre 2016.

2. De transmettre copie de la présente résolution à Monsieur Gilles Guimont, à l'Association des pompiers de Montmagny inc., de même qu'au directeur du Service de protection contre les incendies, à la directrice des ressources humaines et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

ATTRIBUTION DES SIÈGES NUMÉROS 4 ET 5 ET NOMINATION DU PRÉSIDENT ET DU VICE-PRÉSIDENT POUR L'ANNÉE 2017 - COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DE LA VILLE DE MONTMAGNY

CONSIDÉRANT qu'en vertu du Règlement numéro 1018 *sur le Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Montmagny*, ce comité est composé de sept membres, dont deux conseillers municipaux et cinq personnes résidant sur le territoire de la Ville occupant les sièges numéros 1 à 5;

CONSIDÉRANT la nécessité d'attribuer les sièges numéros 4 et 5 pour un nouveau mandat d'une durée de 24 mois, de manière à rencontrer les exigences de l'article 11 dudit règlement;

CONSIDÉRANT également l'article 10 de ce règlement prévoyant que le Conseil municipal, sur recommandation dudit comité, désigne un président et un vice-président parmi les membres de ce comité;

Il est proposé par M. Yves Gendreau

Appuyé par M. Michel Mercier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'attribuer de la façon suivante les sièges disponibles au sein du Comité consultatif d'urbanisme :

- ✓ siège numéro 4 – M. Maxime Létourneau;
- ✓ siège numéro 5 – M. Jean-François Morin.

2. D'établir au 1^{er} janvier 2017 le début du mandat de ces deux membres du Comité consultatif d'urbanisme; la durée de ces mandats étant de 24 mois, telle qu'elle est fixée au Règlement numéro 1018.

3. De confier à MM. Jean-François Morin et Maxime Létourneau les mandats respectifs de président et de vice-président du Comité consultatif d'urbanisme pendant l'année 2017.

4. De transmettre copie de la présente résolution aux membres précédemment nommés, au Comité consultatif d'urbanisme, au chef de division – permis et inspection et à l'adjointe au maire de la Ville de Montmagny.

Adoptée

RECONDUCTION DU MANDAT DE M. MARC LAURIN - REPRÉSENTANT DE LA VILLE DE MONTMAGNY AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LES ARTS DE LA SCÈNE DE MONTMAGNY INC.

CONSIDÉRANT que le mandat de M. Marc Laurin à titre de représentant de la Ville de Montmagny au conseil d'administration de l'organisme Les Arts de la scène de Montmagny inc. vient à échéance le 2 décembre prochain;

CONSIDÉRANT que la nomination du représentant de la Ville de Montmagny, dont le mandat est d'une durée d'une année, n'a pas à être soumise au vote de l'assemblée générale des membres comme le prévoient les règlements généraux de cet organisme;

Il est proposé par M. Yves Gendreau

Appuyé par M. Michel Mercier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De renouveler le mandat de M. Marc Laurin, conseiller municipal du district numéro 5, comme représentant de la Ville de Montmagny au conseil d'administration de Les Arts de la scène de Montmagny inc. pour la durée d'une année prévue aux règlements généraux de cet organisme, soit jusqu'au 2 décembre 2017.

2. De transmettre copie de la présente résolution à M. Marc Laurin, à Les Arts de la scène de Montmagny inc. et à l'adjointe au maire de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2016-482

**AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE TRANSACTION-QUITTANCE
- SYNDICAT DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE MONTMAGNY (CSD) -
MONSIEUR JÉRÔME CARON**

Il est proposé par M. Gaston Caron

Appuyé par M. Gaston Morin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'autoriser le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville de Montmagny, la transaction-quittance intervenue au sens des articles 2631 et suivants du *Code civil du Québec* dans le dossier l'opposant au Syndicat des employés municipaux de Montmagny (CSD) et Monsieur Jérôme Caron relativement au grief numéro 30-11-2015.

2. De transmettre copie de la présente résolution à Monsieur Jérôme Caron, au Syndicat des employés municipaux de Montmagny (CSD) de même qu'à la directrice des ressources humaines, à la directrice des travaux publics et des infrastructures et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2016-483

**ADOPTION DE NOUVELLES RÈGLES CONSTITUTIVES DU COMITÉ
SANTÉ MIEUX/ÊTRE**

CONSIDÉRANT que les règles constitutives et de régie du Comité Santé Mieux/Être adoptées par le Conseil municipal doivent être revues aux trois ans;

CONSIDÉRANT que les principales modifications proposées à ces règles par les membres dudit comité portent essentiellement sur une mise à jour de l'appellation du titre de certains membres et sur la représentativité égalitaire par

rapport non seulement aux différents corps d'emplois, mais aussi au nombre de femmes et d'hommes siégeant au sein du comité;

Il est proposé par M. Gaston Caron

Appuyé par M. Gaston Morin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'établir comme règles constitutives et de régie du Comité Santé Mieux/Être celles apparaissant au document daté du 28 novembre 2016 et intitulé « Règles constitutives – Comité Santé Mieux/Être », lequel remplace toutes règles adoptées antérieurement.

2. De transmettre copie de la présente résolution au Comité Santé Mieux/Être, à la directrice des ressources humaines et à l'adjointe au maire de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2016-484

ADOPTION D'UNE POLITIQUE D'INSPECTION EN MILIEU DE TRAVAIL

CONSIDÉRANT qu'une politique d'inspection en milieu de travail a été rédigée par la direction des ressources humaines afin d'identifier les risques liés aux équipements de travail et à l'aménagement des lieux de travail, et ce, dans le but premier d'assurer aux employés des conditions de travail saines et sécuritaires;

Il est proposé par M. Gaston Caron

Appuyé par M. Gaston Morin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adopter la Politique interne d'inspection en milieu de travail, laquelle prévoit des types d'inspection des équipements de travail et de l'aménagement des lieux de travail dans le but d'assurer aux employés municipaux des conditions de travail saines et sécuritaires.

2. De transmettre copie de la présente résolution au Syndicat des employés municipaux de Montmagny (CSD) et aux directeurs de service de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2016-485

AUTORISATION À VÉLOQUÉBEC ÉVÉNEMENTS – UTILISATION DU DOMAINE PUBLIC – PASSAGE À MONTMAGNY EN AOÛT 2017 DE LA RANDONNÉE CYCLISTE « LE GRAND TOUR DESJARDINS »

CONSIDÉRANT la demande formulée par l'organisme VéloQuébec Événements pour l'utilisation du domaine public dans le cadre du

passage à Montmagny de la randonnée cycliste *Le Grand Tour Desjardins*, les 5 et 6 août 2017;

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par M. Yves Gendreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'autoriser l'organisme VéloQuébec Événements à utiliser le réseau routier de la Ville de Montmagny, les 5 et 6 août 2017, pour la tenue de la randonnée cycliste *Le Grand Tour Desjardins*, selon le parcours et l'horaire soumis par cet organisme et conditionnellement à ce qu'il assure l'accès aux voies publiques pour les véhicules d'urgence en tout temps pendant cette activité.

2. D'autoriser également cet organisme à installer des bannières, panneaux publicitaires et affiches sur le mobilier urbain (poteaux, lampadaires, clôtures) longeant le réseau routier de la Ville de Montmagny emprunté par les cyclistes le jour 1 de la randonnée; lesdites signalisations devant être retirées le 7 août.

3. D'assurer VéloQuébec Événements du soutien technique des services municipaux concernés, selon leur disponibilité, pour la coordination et le déroulement de cette activité, notamment pour la mise en place d'installations électriques et de douches mobiles de même que pour le prêt et le transport de différents équipements et matériels, propriétés de la Ville de Montmagny.

4. De transmettre copie de la présente résolution à VéloQuébec Événements, à la Sûreté du Québec et à Les Ambulances Radisson inc. de même qu'au directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, à la directrice des travaux publics et des infrastructures et au directeur du Service de protection contre les incendies de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2016-486

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU MINISTÈRE DE LA FAMILLE DU QUÉBEC – PROGRAMME DE SOUTIEN À DES PROJETS DE GARDE PENDANT LA RELÂCHE SCOLAIRE ET LA PÉRIODE ESTIVALE 2017

CONSIDÉRANT que des aides financières sont disponibles au ministère de la Famille du Québec, dans le cadre du *Programme de soutien à des projets de garde pendant la relâche scolaire et la période estivale 2017*;

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par M. Yves Gendreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'autoriser Madame Manon Garant, coordonnatrice des activités communautaires à déposer, pour et au nom de la Ville de Montmagny, auprès du ministère de la Famille du Québec, une demande d'aide financière dans le cadre du *Programme de soutien à des projets de garde pendant la relâche scolaire et la période estivale 2017*.

2. De nommer conséquemment Madame Garant à titre de mandataire de la Ville de Montmagny et de l'autoriser à signer la convention d'aide financière de même que tout autre document requis dans ce dossier

3. De transmettre copie de la présente résolution à la direction régionale de la Capitale-Nationale et de l'Est du Québec du ministère de la Famille du Québec de même qu'à la coordonnatrice des activités communautaires, au directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2016-487

PROLONGATION DU BAIL DE LOCATION DU LOT 2 852 070 (315-P) PAR LA COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA – TERRAIN DE L'ANCIENNE GARE

CONSIDÉRANT que le bail liant la Ville de Montmagny et la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada pour la location du lot numéro 2 852 070 où est érigé le bâtiment de l'Ancienne Gare, propriété de la Ville, est échu depuis le 31 octobre 2016;

CONSIDÉRANT que les parties sont disposées à prolonger ce bail aux mêmes conditions, à l'exception du loyer, pour une période de cinq ans, soit jusqu'en 2021;

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par M. Yves Gendreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De prolonger, pour une période de cinq ans, soit jusqu'au 31 octobre 2021, le bail signé le 25 septembre 1996 liant la Ville de Montmagny et la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (CN) pour la location du lot numéro 2 852 070 du cadastre du Québec circonscription foncière de Montmagny, (autrefois lot numéro 315-P du cadastre de la paroisse St-Thomas de Montmagny), et ce, aux mêmes conditions, à l'exception du loyer annuel payable, lequel sera de 7 125 \$, plus les taxes applicables, composé d'un loyer de base et d'un montant permettant de payer les taxes foncières municipales et scolaires imposées à l'égard dudit immeuble et assumées par le CN.

2. D'autoriser conséquemment la greffière à signer l'avis de renouvellement en ce sens.

3. De transmettre copie de la présente résolution au CN de même qu'à la directrice des travaux publics et des infrastructures et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2016-488

ADHÉSION AU REGROUPEMENT POUR UN QUÉBEC EN SANTÉ ET DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC POUR L'INVESTISSEMENT DANS LA PROMOTION DE SAINES HABITUDES DE VIE

CONSIDÉRANT que le travail sur les environnements favorables à un mode de vie sain est un puissant levier pour améliorer de façon durable les conditions de vie de l'ensemble de la population;

CONSIDÉRANT que le milieu municipal est reconnu comme un acteur de premier plan dans la mise en place d'actions, en favorisant notamment l'essor des transports collectifs et actifs, l'aménagement, la disponibilité et l'animation de plateaux sportifs accessibles, la création de jardins communautaires et de parcs, le soutien à l'implantation de marchés publics, l'installation de fontaines d'eau, la mise en place de programmes et de services aux citoyens pour favoriser les saines habitudes de vie;

CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny s'investit depuis plusieurs années dans la promotion de saines habitudes de vie et qu'elle a notamment, dans cet optique, été l'hôte du Grand Défi Pierre Lavoie en 2015 et a participé au Grand Défi Entreprise Pierre Lavoie en 2016;

CONSIDÉRANT que des milliers d'organisations sont déjà mobilisées pour favoriser l'adoption de saines habitudes de vie par la population, qu'elles proposent un plan concerté au gouvernement du Québec et qu'elles ont besoin de moyens pour poursuivre leurs efforts qui ont permis depuis les dix dernières années de faire progresser la norme sociale sur les saines habitudes de vie au point d'atteindre le point de bascule qui permettra de constater de véritables changements dans les modes de vie;

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par M. Yves Gendreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adhérer au Regroupement pour un Québec en santé dont le principal objectif est la promotion de saines habitudes de vie et d'appuyer les démarches de cet organisme auprès du gouvernement du Québec pour qu'il poursuive et intensifie les investissements dans la création d'environnements favorables aux saines habitudes de vie tout en favorisant la diminution de la consommation de produits qui nuisent à la santé des Québécoises et des Québécois.

2. De transmettre copie de la présente résolution à Regroupement pour un Québec en santé de même qu'au directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2016-489

**ADJUDICATION DE CONTRAT À UNIVAR CANADA LTÉE –
FOURNITURE DE SOUDE CAUSTIQUE POUR L'USINE DE
FILTRATION – ANNÉE 2017**

CONSIDÉRANT que des soumissions par voie d'invitation écrite ont été demandées pour la fourniture de la soude caustique nécessaire aux besoins de l'usine de traitement de l'eau potable de la Ville de Montmagny pendant l'année 2017;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de ce processus d'appel d'offres, un seul fournisseur a présenté une offre, soit Univar Canada Ltée;

Il est proposé par M. Rémy Langevin

Appuyé par M. Michel Mercier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adjuger à Univar Canada Ltée le contrat pour la fourniture de la soude caustique nécessaire aux besoins de l'usine de traitement de l'eau potable de la Ville de Montmagny pendant l'année 2017, au prix unitaire de 0,43 \$ le kilogramme, plus toutes taxes applicables, conformément à la soumission déposée par cette entreprise, laquelle s'avère conforme au devis. Les documents d'appel d'offres, le devis, la soumission de l'adjudicataire et la présente résolution constituent le contrat liant les parties.

2. De transmettre copie de la présente résolution à Univar Canada Ltée de même qu'à la directrice des travaux publics et des infrastructures, au coordonnateur au traitement de l'eau et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2016-490

**RÉSILIATION DU CONTRAT AVEC SERVICE D'ENTRETIEN R. L. MORIN
- ENTRETIEN MÉNAGER AU GARAGE MUNICIPAL**

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un processus d'appel d'offres par voie d'invitation écrite, un contrat a été adjugé à l'entreprise Service d'entretien R. L. Morin pour la fourniture de services d'entretien ménager au garage municipal pendant les années 2016 et 2017;

CONSIDÉRANT qu'une réorganisation de certaines tâches fait en sorte que ces travaux seront désormais exécutés en régie;

CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny, dans ses documents de soumission, s'était réservé le droit de résilier le contrat sur simple avis écrit à l'adjudicataire;

Il est proposé par M. Rémy Langevin

Appuyé par M. Michel Mercier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De résilier à compter du 1^{er} janvier 2017 le contrat adjugé à l'entreprise Service d'entretien R. L. Morin pour la fourniture de services d'entretien ménager au garage municipal.

2. De transmettre copie de la présente résolution à Service d'entretien R. L. Morin de même qu'à la directrice des travaux publics et des infrastructures et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

**ENGAGEMENTS DE LA VILLE DE MONTMAGNY - CONTRIBUTION
AU PROJET D'HABITATION COMMUNAUTAIRE POUR FAMILLES ET
PERSONNES SEULES - LES LOGEMENTS CÔTE DU SUD INC.**

CONSIDÉRANT le projet d'habitation communautaire visant la construction de 10 unités de logements destinées aux familles et personnes seules et présenté par l'organisme Les Logements Côte du Sud inc. dans le cadre du programme *Accès-Logis* de la Société d'habitation du Québec (SHQ);

CONSIDÉRANT que ce type de projet, pour pouvoir être reconnu par la SHQ, doit obtenir une contribution complémentaire du milieu, laquelle peut prendre diverses formes, tels une aide financière directe, un don d'un terrain ou d'un bâtiment, un rabais de taxes foncières, etc.;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la Ville de Montmagny pour ce projet et sa volonté de s'y impliquer puisqu'il rencontre ses objectifs en matière de logement social;

CONSIDÉRANT également l'obligation pour l'organisme, dans le cadre de son projet, d'obtenir une contribution de la Ville équivalente à 10 % de l'écart entre le loyer reconnu et le taux de participation du client pour pouvoir bénéficier également d'une subvention de la SHQ dans le cadre du volet *Supplément au loyer*;

Il est proposé par

Appuyé par

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De s'engager à assumer une partie de la contribution du milieu, complémentaire à celle de la SHQ, pour le projet d'habitation communautaire visant la construction de 10 unités de logements destinées aux familles et personnes seules et présenté par l'organisme Les Logements Côte du Sud inc., dans le cadre du programme *Accès-Logis* de la SHQ.

Cette contribution de la Ville de Montmagny prendra la forme d'une subvention directe de 60 000 \$, payable en trois versements égaux de 20 000 \$ échelonnés sur trois exercices financiers débutant au moment de la mise en chantier du projet de construction, et d'une exemption du paiement de la taxe foncière imposée à l'égard de l'immeuble construit pendant 15 exercices financiers consécutifs; le tout devant être formalisé dans le cadre d'un programme municipal d'aide financière complémentaire au programme *AccèsLogis Québec* de la SHQ à être adopté par règlement municipal.

2. De s'engager également à contribuer financièrement pour cinq des dix unités de logements à être construites dans le cadre de ce projet d'habitation communautaire, à raison de 10 % de l'écart entre le loyer reconnu et le taux de participation du client (locataire), pendant une période de cinq ans, conformément au volet *Supplément au loyer* du programme *Accès-Logis* de la SHQ.

3. De transmettre copie de la présente résolution à Les Logements Côte du Sud, à la SHQ et au Service des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

**INTÉRÊT DE LA VILLE DE MONTMAGNY – ÉTUDE D’OPPORTUNITÉ –
MISE EN COMMUN D’UNE PARTIE OU DE L’ENSEMBLE DE L’OFFRE
MUNICIPALE EN SÉCURITÉ INCENDIE**

CONSIDÉRANT l’annonce d’un nouveau programme d’aide financière disponible auprès du ministère des Affaires municipales et de l’Occupation du territoire (MAMOT) permettant de soutenir la réalisation d’études d’opportunité visant la mise en commun volontaire d’équipements, d’infrastructures, de services ou d’activités en sécurité incendie, dans le respect de la *Loi sur la sécurité incendie*, à raison de 50 % des coûts admissibles pour une aide maximale de 35 000 \$,

CONSIDÉRANT les démarches entreprises par la MRC de Montmagny visant à déposer une demande dans le cadre de ce programme d’aide financière afin de faire réaliser une étude d’opportunité de mise en commun de services en sécurité incendie pour répondre aux exigences en cette matière et faire face aux défis des milieux ruraux, tels le vieillissement de la population, la diminution du nombre de résidents, etc.;

CONSIDÉRANT l’intérêt de la Ville de Montmagny à faire partie de cette étude en tenant compte des considérations suivantes :

- les services de sécurité incendie municipaux sont appelés à relever des défis de plus en plus grands;
- les risques présents sur le territoire et la complexité de plus en plus élevée des interventions;
- les besoins grandissant en matière de formation des pompiers et les difficultés de recrutement et de rétention de pompiers à temps partiel;
- l’opportunité de mettre en place une structure de travail adéquate permettant d’établir un diagnostic des services présents dans chacune des municipalités et d’amorcer au besoin, la négociation d’entente de partage de ressources ou d’infrastructures;

CONSIDÉRANT que chaque municipalité participant au regroupement s’engage à payer sa part des coûts relatifs à une telle étude;

Il est proposé par

Appuyé par

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De confirmer l’intérêt de la Ville de Montmagny à faire partie du projet d’étude d’opportunité visant la mise en commun d’une partie ou de l’ensemble de l’offre municipale en sécurité incendie demandée dans le cadre de la démarche initiée par la MRC de Montmagny regroupant des municipalités de son territoire, y compris le devis préparé conformément à l’annexe 1 du formulaire de demande à être transmis au MAMOT.

2. De mandater la MRC de Montmagny à déposer un projet en ce sens au MAMOT dans le cadre dudit programme d’aide financière.

3. De transmettre copie de la présente résolution à la MRC de Montmagny et au directeur du Service de protection contre les incendies de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2016-493

VENTE À MARIE-CHRISTINE FOURNIER ET KIM GINGRAS DU LOT 5 980 537 (RUE DE BASSE-BRETAGNE)

Il est proposé par M. Marc Laurin

Appuyé par M. Gaston Morin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De vendre à Marie-Christine Fournier et à Kim Gingras, libre de toute hypothèque publiée ou non, redevance, priorité ou charge quelconque, mais avec la garantie légale, ce qui suit, à savoir :

Un terrain situé en la Ville de Montmagny, connu et désigné comme étant le lot 5 980 537 du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Montmagny.

Sans bâtisse dessus construite, mais avec circonstances et dépendances.

2. De faire cette vente pour le prix avant taxes de 3 479,02 \$, payable comptant lors de la signature de l'acte de vente, lequel est fait suivant tous les termes et conditions stipulés dans un projet d'acte préparé par M^e Maxime Létourneau, notaire, et soumis au conseil pour étude et approbation.

3. D'autoriser Jean-Guy Desrosiers, maire, ou en son absence le maire suppléant, et Sandra Stéphanie Clavet, greffière, ou en son absence l'assistante-greffière, à signer pour et au nom de la Ville de Montmagny, tous actes et documents requis pour ce dossier de vente, à accepter les clauses usuelles, à négocier tous amendements requis et à signer tout autre document nécessaire afin de donner effet à la présente résolution.

4. De transmettre copie de la présente résolution à M^e Maxime Létourneau, notaire.

Adoptée

2016-494

APPROBATION DU PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – PROJET DE RÉNOVATION DU BÂTIMENT SIS AU 229, BOULEVARD TACHÉ EST (LOT 5 759 911)

CONSIDÉRANT le Règlement numéro 1070 *relatif à l'approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale pour les bâtiments patrimoniaux en milieu urbain et rural* et ses amendements;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme, en date du 15 novembre 2016, eu égard au projet soumis visant la rénovation du bâtiment sis au 229, boulevard Taché Est à Montmagny;

Il est proposé par M. Rémy Langevin

Appuyé par M. Yves Gendreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale déposé et visant la rénovation extérieure du bâtiment sis au 229, boulevard Taché Est, consistant sommairement à refaire la galerie avant, ajouter un patio à l'arrière, remplacer une porte par une porte patio, recouvrir la fondation de pierre et y ajouter six fenêtres, ajouter une entrée de sous-sol et peindre la maison; ledit plan s'avérant, après analyse de la part du Comité consultatif d'urbanisme, conforme aux critères et objectifs prévus au Règlement numéro 1070 *relatif à l'approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale pour les bâtiments patrimoniaux en milieu urbain et rural* et ses amendements.

2. De transmettre copie de la présente résolution au demandeur et à l'urbaniste de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2016-495

APPROBATION DU PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – TOITURE DU BÂTIMENT SIS AU 347, BOULEVARD TACHÉ EST (LOT 3 061 748)

CONSIDÉRANT le Règlement numéro 1070 *relatif à l'approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale pour les bâtiments patrimoniaux en milieu urbain et rural* et ses amendements;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme, en date du 15 novembre 2016, eu égard au projet soumis visant le remplacement de la toiture du bâtiment sis au 347, boulevard Taché Est à Montmagny;

Il est proposé par M. Rémy Langevin

Appuyé par M. Yves Gendreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale déposé et visant sommairement le remplacement du revêtement de la toiture du bâtiment sis au 347, boulevard Taché Est à Montmagny par un matériau identique au matériau actuel; ledit plan s'avérant, après analyse de la part du Comité consultatif d'urbanisme, conforme aux critères et objectifs prévus au Règlement numéro 1070 *relatif à l'approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale pour les bâtiments patrimoniaux en milieu urbain et rural* et ses amendements.

2. De transmettre copie de la présente résolution au demandeur de même qu'à l'urbaniste de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2016-496

DEMANDE À LA CPTAQ – ROUTE JEAN-BAPTISTE-CASUALT - LOTS 4 607 844 ET 4 607 845

CONSIDÉRANT que l'entreprise Les Bois Traités MG inc. (le demandeur), qui exploite une entreprise de traitement du bois au 80, route Jean-Baptiste-Casault, désire acquérir une partie des lots 4 607 844 et 4 607 845 à des fins d'expansion permettant ainsi d'assurer une concurrence et une viabilité de son entreprise;

CONSIDÉRANT que ces lots sont situés sur le territoire de la Ville de Montmagny ayant fait l'objet d'un décret de zonage agricole en date du 18 mars 1991;

CONSIDÉRANT que l'article 58 de la *Loi sur la Protection du Territoire et des Activités agricoles* (LPTAQ) précise qu'une personne désirant poser un acte sur lequel une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) est requise à l'égard d'un lot situé dans la zone agricole ou désirant l'inclusion ou l'exclusion d'un tel lot doit en faire la demande à la corporation municipale concernée et en adresser copie à la CPTAQ;

CONSIDÉRANT que cette demande a été soumise au Comité consultatif d'urbanisme le 15 novembre 2016, lequel l'a évaluée en fonction des critères énoncés à l'article 62 de la LPTA, entre autres :

- ✓ le type de sol ainsi que ses limitations ne constituent pas une perte pour la culture des champs (limitations de fertilité et de présence d'affleurement rocheux);
- ✓ la localisation ailleurs sur le territoire pour ce type d'usage n'est permise qu'en zone agricole (notion d'espaces disponibles ailleurs en zone blanche sur le territoire de la municipalité ne s'applique donc pas dans le présent dossier);
- ✓ l'activité est homogène avec le secteur;

Il est proposé M. Rémy Langevin

Appuyé par M. Yves Gendreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'accepter que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

2. De recommander à la CPTAQ d'acquiescer à la demande formulée et d'autoriser conséquemment l'aliénation et l'utilisation à une fin autre que l'agriculture, soit pour l'agrandissement du site d'entreposage de bois traité opéré par Les Bois Traités MG inc., d'une superficie de 5,6 hectares à même les lots 4 607 844 et 4 607 845 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montmagny, d'une superficie totale de 417 900 mètres carrés; le tout étant conforme aux règlements municipaux de la Ville de Montmagny, tant au niveau de l'usage projeté que de la superficie demandée.

3. De transmettre copie de la présente résolution à la CPTAQ, au demandeur de même qu'à l'urbaniste de la Ville de Montmagny.

Adoptée

LEURS AMENDEMENTS DE MANIÈRE À REPORTER AU 31 DÉCEMBRE 2017 L'ÉCHÉANCE DES PROGRAMMES D'AIDES FISCALES ÉTABLIS PAR LESDITS RÈGLEMENTS

Il est proposé par M. Marc Laurin

Appuyé par M. Gaston Caron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adopter le règlement numéro 1178 amendant de nouveau les règlements numéros 947, 958, 962 et 1102 et leurs amendements de manière à reporter au 31 décembre 2017 l'échéance des programmes d'aides fiscales établis par lesdits règlements, pour lequel un avis de motion a été donné à la séance du 14 novembre 2016; les membres du conseil municipal déclarent avoir reçu copie du projet de règlement dans les délais prescrits par la loi et, par conséquent, déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture.

Adoptée

2016-498

AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LA TARIFICATION POUR LE FINANCEMENT DE CERTAINS BIENS, SERVICES OU ACTIVITÉS DE LA VILLE DE MONTMAGNY POUR L'ANNÉE 2017

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller, M. Rémy Langevin, qu'à une prochaine assemblée un règlement sera présenté pour adoption, lequel a pour but de décréter la tarification pour le financement de certains biens, services ou activités de la Ville de Montmagny pour l'année 2017.

Adoptée

2016-499

FERMETURE DE PROJETS DE DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS – TRANSFERT DE SOLDES DISPONIBLES ET FINANCEMENT D'UN MANQUE À GAGNER

CONSIDÉRANT que certains projets de dépenses en immobilisations sont complétés et présentent un manque à gagner ou encore dégagent des soldes de financement pouvant être réaffectés;

Il est proposé par M. Michel Mercier

Appuyé par M. Rémy Langevin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'autoriser la fermeture des projets de dépenses en immobilisations mentionnés ci-après et, le cas échéant, le transfert des soldes disponibles en découlant ou le financement des manques à gagner :

Projet à fermer : Numéro / Titre / Autorisation financement	Surplus de financement ou manque à gagner	Affectation du surplus de financement ou source de financement
03908-0-03 / Financement et contingences / règlement 922	3 726,50 \$	Surplus à transférer au projet de dépenses en immobilisations 2015-918 « Acquisition et pose d'équipements visant à améliorer le réseau d'approvisionnement en eau de la Ville (chauffage de l'usine) » (financé par le même règlement d'emprunt 922)
2013-034 / Fabrication d'un centre de formation en protection contre les incendies (nouvelle phase) / résolution 2016-004	---	Fermeture du projet complètement réalisé
2013-902 / Financement et contingences / règlement 1117	285,80 \$	Surplus à transférer au projet de dépenses en immobilisations 2013-027 « Circuit des trois (3) ponts – Parc linéaire longeant la Rivière-du-Sud) (financé par le même règlement d'emprunt 1117)
2013-911 / Financement et contingences / règlement 1120	5 506,11 \$	Surplus à transférer aux soldes disponibles sur règlements d'emprunts fermés
2014-903 / Financement et contingences / règlement 1134	2 084,66\$	Surplus à transférer au projet de dépenses en immobilisations 2013-027 « Circuit des trois (3) ponts – Parc linéaire longeant la Rivière-du-Sud) (financé par le même règlement d'emprunt 1134)
2015-008 / Bande piétonne et cyclable Taché Est, phase I / règlement 1146	16 488,09 \$	Surplus à transférer au projet de dépenses en immobilisations 2015-010 « Reconstruction du ponceau montée de la Rivière-du-Sud » (financé par le même règlement d'emprunt 1146)
	6 610,32 \$	Surplus à transférer au projet de dépenses en immobilisations 2015-011 « Reconstruction du ponceau chemin Saint-Léon » (financé par le même règlement d'emprunt 1146)
2015-010 / Reconstruction du ponceau montée de la Rivière-du-Sud / règlement 1146	---	Fermeture du projet complètement réalisé
2015-011 / Reconstruction du ponceau chemin Saint-Léon / règlement 1146	---	Fermeture du projet complètement réalisé
2015-902 / Financement et contingences / règlement 1146	3 874,10 \$	Surplus à transférer au projet de dépenses en immobilisations 2015-011 « Reconstruction du ponceau chemin Saint-Léon » (financé par le même règlement d'emprunt 1146)
2016-017 / Projets d'immobilisations généraux – Parcs et espaces verts / résolution 2016-004	---	Fermeture du projet complètement réalisé
2016-018 / Programme annuel d'amélioration – Parcs et espaces verts / résolution 2016-004	---	Fermeture du projet complètement réalisé
2016-023 / Acquisition d'un camion 10 roues avec équipements de déneigement / règlement 1169	5 382,03 \$	Surplus à transférer au projet de dépenses en immobilisations 2016-900 « Financement et contingences – règlement 1169 (financé par le même règlement d'emprunt 1169)

2. De transmettre copie de la présente résolution au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

**EMPRUNT AU FONDS DE ROULEMENT D'UNE SOMME DE 533 405,78 \$ –
DIVERS TRAVAUX OU ACQUISITIONS AU COURS DE L'ANNÉE 2016**

CONSIDÉRANT que l'article 569 de la *Loi sur les cités et villes* permet au conseil municipal d'emprunter par résolution, à même son fonds de roulement, les deniers nécessaires dont il a besoin pour toutes les fins de sa compétence sans qu'aucune approbation gouvernementale ne soit requise;

CONSIDÉRANT que le terme de cet emprunt ne peut excéder dix ans;

CONSIDÉRANT la réalisation de divers travaux ou acquisitions au cours de l'année 2016 à être financés à même le fonds de roulement, lesquels ont été autorisés par résolutions du conseil municipal;

CONSIDÉRANT que le coût final de ces projets est maintenant connu et que certains projets ainsi autorisés ne se sont pas réalisés ou n'ont pas coûté les montants estimés;

CONSIDÉRANT que les dépenses réelles de certains projets de dépenses en immobilisations s'avèrent supérieures aux montants autorisés;

Il est proposé par M. Michel Mercier

Appuyé par M. Rémy Langevin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'autoriser le financement à même le fonds de roulement des coûts excédentaires de projets de dépenses en immobilisations réalisés, soit les projets numéros 2016-021, 2016-907, 2016-908, 2016-913 et 2016-921.

2. D'emprunter une somme totalisant 533 405,78 \$ à même le fonds de roulement pour les fins suivantes, selon les modalités de remboursement ci-après décrites; les projets ainsi financés étant fermés :

# PROJET	DESCRIPTION/ MONTANT AUTORISÉ ET # RÉSOLUTION	MONTANT À FINANCER	REMBOURSEMENT				
			2017	2018	2019	2020	2021
20 3-027	Circuit des trois (3) ponts – Parc linéaire longeant la Rivière-du-Sud (nouvelle phase) / 25 000 \$ / par résolution 2016-004	16 286,39 \$	3 262,39 \$	3 256,00 \$	3 256,00 \$	3 256,00 \$	3 256,00 \$
20 4-016	Remplacement du véhicule de service 1005 (Pick-up - Protection incendie) / - 25 000 \$ / par résolution 2014-004 - 15 000 \$ / par résolution 2015-004	40 068,24 \$	8 068,24 \$	8 000,00 \$	8 000,00 \$	8 000,00 \$	8 000,00 \$
20 5-016	Jeux d'eau pour la barboteuse – Piscine de la Pointe-aux-Oies / 20 000 \$ / par résolution 2015-004	19 687,00 \$	3 939,00 \$	3 937,00 \$	3 937,00 \$	3 937,00 \$	3 937,00 \$
20 5-028	Programme annuel de maintien à niveau du système informatique / 30 000 \$ / par résolution 2015-004	15 997,29 \$	3 201,29 \$	3 199,00 \$	3 199,00 \$	3 199,00 \$	3 199,00 \$

# PROJET	DESCRIPTION/ MONTANT AUTORISÉ ET # RÉSOLUTION	MONTANT À FINANCER	REMBOURSEMENT				
			2017	2018	2019	2020	2021
2015-919	Ensemble de gratte et souffleur / 78 740,62 \$ / par résolution 2015-462	78 740,62 \$	7 874,62 \$	7 874,00 \$	7 874,00 \$	7 874,00 \$	7 874,00 \$ (et ainsi de suite jusqu'en 2026 inclusivement - remboursement au FDR sur 10 ans)
2016-011	Mise à niveau des petits équipements – Traitement de l'eau potable / 30 000 \$ / par résolution 2016-004	29 726,32 \$	5 946,32 \$	5 945,00 \$	5 945,00 \$	5 945,00 \$	5 945,00 \$
2016-020	Programme annuel – Acquisition et remplacement – Travaux publics / 45 000 \$ / par résolution 2016-004	20 216,18 \$	4 044,18 \$	4 043,00 \$	4 043,00 \$	4 043,00 \$	4 043,00 \$
2016-021	Camion outils (1 tonne) – Travaux publics (entretien des parcs) / - 60 000 \$ / par résolution 2016-004 - 9 932,07 \$ / par article 1 de la présente résolution	69 932,07 \$	6 995,07 \$	6 993,00 \$	6 993,00 \$	6 993,00 \$	6 993,00 \$ (et ainsi de suite jusqu'en 2026 inclusivement - remboursement au FDR sur 10 ans)
2016-022	Camionnette 2 roues motrices – Travaux public (entretien des parcs) / 35 000 \$ / par résolution 2016-004	33 015,97 \$	6 615,97 \$	6 600,00 \$	6 600,00 \$	6 600,00 \$	6 600,00 \$
2016-024	Programme annuel – Acquisition et remplacement – Protection incendie / 15 000 \$ / par résolution 2016-004	15 000,00 \$	3 000,00 \$	3 000,00 \$	3 000,00 \$	3 000,00 \$	3 000,00 \$
2016-025	Véhicule de service léger pour la direction – Protection incendie / 40 000 \$ / par résolution 2016-004	39 936,45 \$	7 988,45 \$	7 987,00 \$	7 987,00 \$	7 987,00 \$	7 987,00 \$
2016-028	Programme annuel de maintien à niveau du système informatique / 30 000 \$ / par résolution 2016-004	30 000,00 \$	6 000,00 \$	6 000,00 \$	6 000,00 \$	6 000,00 \$	6 000,00 \$
2016-907	Sentier du Manoir / 8 713,61 \$ / par article 1 de la présente résolution	8 713,61 \$	1 745,61 \$	1 742,00 \$	1 742,00 \$	1 742,00 \$	1 742,00 \$
2016-908	Achat d'une chargeuse rétrochargeuse 2016 / - 36 830 \$ / par résolution 2016-249 - 4 469,11 \$ / par article 1 de la présente résolution	41 299,11 \$	8 259,11 \$	8 260,00 \$	8 260,00 \$	8 260,00 \$	8 260,00 \$
2016-913	Remplacer deux(2) réservoirs pour carburant / 24 783,82 \$ / par article 1 de la présente résolution	24 783,82 \$	4 959,82 \$	4 956,00 \$	4 956,00 \$	4 956,00 \$	4 956,00 \$
2016-913	Réservoirs pour carburant avec pompe et système de gestion de la consommation / - 34 524,06 \$ / par résolution 2016-298 - 1 475,94 \$ / par article 1 de la présente résolution	36 000,00 \$	7 200,00 \$	7 200,00 \$	7 200,00 \$	7 200,00 \$	7 200,00 \$
2016-921	Station GPS – Service technique / 14 002,71 \$ / par article 1 de la présente résolution	14 002,71 \$	2 802,71 \$	2 800,00 \$	2 800,00 \$	2 800,00 \$	2 800,00 \$
TOTAUX :		533 405,78 \$	91 902,78 \$	91 792,00 \$	91 792,00 \$	91 792,00 \$	91 792,00 \$

3. De transmettre copie de la présente résolution au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2016-501

AUTORISATION DE FINANCEMENT- PROJETS DE DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS ET DÉPENSES D'OPÉRATIONS 2016 ET EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT AFFECTÉ

CONSIDÉRANT que certains projets de dépenses en immobilisations ont été modifiés ou ajoutés;

CONSIDÉRANT que certaines dépenses n'étaient pas prévues au budget d'opérations de l'année 2016;

Il est proposé par M. Michel Mercier

Appuyé par M. Rémy Langevin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'autoriser le financement des dépenses d'opérations et projets d'immobilisations suivants, de la façon ci-après décrite et, le cas échéant, les travaux municipaux s'y rattachant :

DESCRIPTION	PROJET / POSTE BUDGÉTAIRE	SOURCE FINANCEMENT	MONTANT
Réaménagement partiel – Réception hôtel de ville	2016-922	Budget des activités de fonctionnement 2016 – 02-140-02-419	10 000 \$
Contribution financière au projet d'habitation communautaire au 221, rue Saint-Louis – Projet de Corporation d'habitation du littoral inc.	Poste budgétaire 02-520-00-973	Recettes non budgétées 01-211-10-000	50 000 \$
Augmentation de l'excédent cumulé affecté « Provision pour projets majeurs »	59-131-14-000	Recettes non budgétées 01-211-10-000	25 000 \$

2. De transmettre copie de la présente résolution au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est soumise au conseil municipal pendant cette période de questions.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Gaston Caron

Appuyé par M. Marc Laurin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'approuver la levée de la séance ordinaire du 28 novembre 2016, à 20 h 22.

Adoptée



GREFFIÈRE



MAIRE

APPROUVÉ À LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 DÉCEMBRE 2016.



MAIRE

